
Renvoi à la commission des subsistances de l'adresse du conseil général du district de Mussidan demandant des subsistances, lors de la séance du 30 pluviôse an II (18 février 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi à la commission des subsistances de l'adresse du conseil général du district de Mussidan demandant des subsistances, lors de la séance du 30 pluviôse an II (18 février 1794). In: Tome LXXXV - du 26 pluviôse au 12 ventôse an II (14 février au 2 mars 1794) p. 190;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1964_num_85_1_31978_t1_0190_0000_7

Fichier pdf généré le 15/05/2023

Nous vous annonçons l'envoi de 72 marcs un gros et demi, argent, 5 gros et demi en or; en galons d'or 6 gros; en différentes matières d'argent 1 marc 2 gros; en numéraire, 3084 l. 1 s. 9 d.; en assignats 556 l. 5 d.

Nous vous prévenons également qu'il existe encore dans le Comité grand nombre d'effets nécessaires à l'équipement et habillement des volontaires, que nous ferons passer à la destination que nous indiquera le Ministre de la Guerre, et dont nous vous ferons connoître la valeur.»

F. AUDEBERT, P. TOULIN (*présid.*), C. PEYROT (*secrét.*), Cpr. DEVAUX, JABLIN, DUFOUR, BASSET, G.L. VIOLLETTE, C.L. GAUTHIER.

23

La municipalité et le comité de surveillance de la commune de Baye, district de Sézanne, félicitent la Convention nationale sur ses travaux, l'invitent à rester à son poste, et lui annoncent un don patriotique fait par les citoyens de cette commune, consistant en 7 matelas, 8 paires de draps, 45 chemises, 9 paires de souliers, 6 paires de bas et autres objets ainsi que de 10 marcs 4 onces d'argenterie et des autres dépouilles de leur église.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Baye, 10 pluv. II. A la Conv.] (2)

« Citoyens,

La municipalité et le Comité de surveillance de Baye, chef-lieu de canton, district de Sézanne, département de la Marne s'empressent de se joindre à tous les autres républicains leurs frères, pour vous féliciter sur vos grands travaux dont vous êtes occupés depuis le commencement de la Révolution française jusqu'à ce jour. Malgré les orages de la trahison qui ont tâché de vous affaiblir de toutes parts! L'univers étonné de votre fermeté et de votre résistance ne pourra sous peu déjà s'empêcher de convenir que vous vous êtes acquis la plus grande gloire en délivrant votre patrie des tyrans, du despotisme et du fanatisme, qui étoient les monstres les plus terribles à terrasser. Continuez donc Sainte-Montagne! achevez votre ouvrage et n'abandonnez votre poste qu'après avoir mis la dernière main à l'œuvre et avoir affermi pour jamais la République française, tous les citoyens de la France jusqu'à leurs derniers neveux, vous rendront des actions de grâces et les peuples de la terre ne décesseront (*sic*) de chanter vos louanges jusqu'à la fin des siècles!

Nous joignons ici l'état des dons patriotiques qui ont été donnés par les citoyens de notre commune à la Patrie et à ses défenseurs déposés au district :

7 matelas, 8 paires de draps, 12 chemises neuves, 21 bonnets, 12 à rétablir pour les hôpitaux, 9 paires de souliers, 6 paires de bas, 2 mouchoirs de poche, un gros ballot de linge propre à faire des bandes et de la charpie, 3 livres de charpie.

(1) P.V., XXXI, 351. Bⁿ, 30 pluv. (suppl^t).

(2) C 291, pl. 928, p. 11.

Argenterie

un calice et sa patène, un ciboire, un bassin et 2 burettes, un encensoir, un petit vase servant aux huiles; le tout pesant 10 marcs 4 onces un quart et une demi once.

En cuivre

12 chandeliers, une lampe, 2 bénitiers, 2 croix, le tout pesant 81 livres.

Et mêlé, provenant de nos cloches, environ 3.300 livres pesant.

Nous nous adressons à vous dans la plus grande confiance que vous voudrez bien nous accorder la demande que nous allons vous faire :

Le local étant très rare dans notre commune, nous sommes sur le point de ne plus savoir où nous tiendrons nos séances, tant pour la municipalité, que pour le comité de surveillance, et même comme notre commune est assez considérable et qu'elle se trouve être un chef-lieu de canton, nous désirerions former une société populaire et comme le presbytère se trouve vacant; voilà ce qui forme le sujet de notre demande; attendu qu'il peut suffire pour faire le local de tout ce qui est nécessaire à notre commune pour le service de la République! Autrement nous serions fort embarrassés; nous vous prévenons que comme il est vacant, nous allons provisoirement tenir nos séances en attendant la décision de votre réponse. Nous espérons que vous ne refuserez pas cette demande à des Républicains qui se vouent entièrement au salut de la République! S. et F.»

Observation : La commune n'a pour tout revenu que 85 l. 11 s. qui lui sont payées sur l'Hôtel de la Ville de Paris.

EGÉ (*maire*), MAILLIARD (*off. mun.*), GOUIN (*présid. du Comité*), S. BERAT (*off.*), GUÉRIN [et dix autres signatures].

24

Le conseil-général du district de Mussidan demande des subsistances; il invite la Convention nationale à rester à son poste.

Renvoyé à la commission des subsistances (1).

25

Le citoyen Hersecap, de la commune de Tourouvre, district de Mortagne, fait don de 48 liv. en or, et d'un cachet d'argent avec une médaille. Mention honorable et insertion au bulletin (2).

[Tourouvre, 3 pluv. II. Au cⁿ Ducroisi] (3)

« Citoyen,

Une indisposition inséparable de mon âge ne m'a pas permis de souscrire au désir que j'avois de me rendre à Mortagne pour charger à la messagerie une boîte que je viens de faire inscrire contenant 2 louis en or, un cachet et une plaque d'argent avec un médaillon.

(1) P.V., XXXI, 351. Bⁿ, 30 pluv. (suppl^t).

(2) P.V., XXXI, 352. Bⁿ, 30 pluv. (suppl^t).

(3) C 291, pl. 928, p. 12.